

24 juil 2020 -15:24

Appartient à [Conseil des ministres du 24 juillet 2020](#)

Première partie du programme 2020 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition du ministre des Finances et de la Coopération au développement Alexander De Croo et du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la première partie du programme 2020 des prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit d'un prêt d'État lié, au profit du Sri Lanka, pour un montant de 11.814.293 euros dans le cadre d'un crédit mixte de 17.122.164 euros pour la livraison et la construction de 60 ponts ruraux, au moins, disséminés dans l'ensemble du pays.

Le Conseil des ministres a également décidé que la période de remboursement des prêts d'État faisant partie d'un crédit mixte est fixée à 40 ans avec un délai de grâce de 20 ans, ce qui signifie que la clé de répartition est de 87,7% pour le prêt d'État et de 12,3% pour le crédit commercial. Pour les prêts d'État purs qui ne font pas partie d'un crédit mixte, la période de remboursement est prolongée à 35 ans avec une période de grâce de 16 ans.

Le Conseil des ministres a décidé de prolonger de trois ans, et donc jusqu'au 24 avril 2023, la durée de validité du prêt d'État du 21 novembre 2014 d'un montant de 4.584.970 euros accordé au Kenya pour le financement d'un projet dénommé *Clinical Laboratory & Radiology Services Improvement Project*.

Le Conseil des ministres a ensuite pris note de l'état de la situation du programme des prêts d'État des années précédentes.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations.

En raison de leur élément don, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt
Porte-parole
+32 477 47 18 32
Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be